

# L'Europe agricole en son incertitude radicale

Thierry Pouch

Les élections européennes du mois de juin 2024, à l'issue desquelles le renouvellement de la Commission interviendra à l'automne, ont pour particularité d'avoir été précédées par une succession de colères paysannes, parties de Pologne et de Hongrie au printemps 2023, pour aboutir à la multiplication de tracteurs barrant les voies de circulation en France, mais aussi en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Grèce et en Espagne. Des colères qui n'ont rien de conjoncturel, bien au contraire. Elles s'inscrivent en effet dans le temps long de l'histoire de l'Union européenne (UE), plus précisément depuis les années 1990, celles des réformes de la Politique agricole commune (PAC), elles-mêmes encadrées dans un processus ininterrompu de globalisation des économies. Une colère doublée d'une inquiétude profonde, incorporée dans une dynamique de changement de paradigme productif de laquelle il est désormais difficile de se détourner, tant par les exigences émanant du dérèglement climatique que de l'émergence d'autres priorités dans et pour l'UE (migrations, technologies...). Une colère qui reflète une certaine méfiance envers la stratégie européenne, définie en 2019 au travers du très controversé *Green Deal* ou Pacte Vert.

Qu'on la nomme environnementaliste, écologisante, ou, plus généralement de décarbonation, la trajectoire sur laquelle la Commission européenne souhaitait depuis plusieurs années placer les activités économiques dans leur ensemble et l'agriculture en particulier, est désormais

confrontée à une guerre en Ukraine qui bouleverse les agendas, les perspectives, les échiquiers, et lui suggère de réexaminer ses intentions normatives, notamment celles inscrites dans le Pacte Vert. Un conflit qui la pousse également à intégrer ce nouveau contexte dans les réflexions à venir sur le contenu et sur l'orientation de la prochaine PAC 2027-2031. Les prochaines adhésions à l'UE de neuf nouveaux États membres, dont l'Ukraine, qui a de nombreux atouts agricoles, participent également de cette anxiété que le monde agricole exprime depuis quelques mois. Pour fondée qu'elle soit, cette anxiété mérite toutefois d'être dépassée. Il est en effet nécessaire d'articuler la crise agricole de l'UE avec la logique à l'œuvre depuis trois décennies au moins, celle de l'affirmation d'un absolutisme concurrentiel, qui risque de s'amplifier avec l'entrée de l'Ukraine dans l'UE.

On reviendra ici sur ce qu'était l'agriculture dans le monde d'hier, avant de voir en quoi les ambitions de l'UE pour son agriculture, affichées notamment en décembre 2019 pour un horizon 2030, ont été lourdement contrecarrées par le surgissement de la guerre en Ukraine. Cette guerre qui ouvre une ère d'incertitudes radicales pour le secteur agricole.

## 1. Monde d'hier

La création de la PAC au début des années 1960 intervient durant la phase historique d'un capitalisme ayant enclenché une dynamique de croissance largement fondée sur ce que l'École de la régulation a qualifié de régime d'accumulation intensive. Afin de

répondre aux besoins alimentaires de la population des six membres fondateurs du Marché commun, il s'agissait de produire des denrées agricoles à un rythme soutenu, atteindre l'autosuffisance et apporter de la nourriture à tous à un coût raisonnable. Des institutions et des mécanismes de soutien ont alors, trente ans durant, encadré et régulé les marchés agricoles. Pour des secteurs comme les céréales, la viande bovine, le lait et le sucre, l'organisation des marchés a été amorcée, avec les résultats que l'on connaît : hausses des productions, autosuffisance alimentaire, surplus exportables, propulsant ainsi l'UE sur la voie de l'indépendance et de la puissance agro-exportatrice. Le lancement de la PAC en 1962 correspond de surcroît à un contexte géopolitique particulier, puisque un an auparavant le Mur de Berlin est érigé, coupant le monde en deux blocs.

Bien entendu, et ce sont des critiques que l'on entend depuis maintenant de nombreuses années, des contreparties négatives à la constitution de la PAC se sont formées. L'exode rural a vidé les campagnes de ses effectifs d'agriculteurs, des secteurs beaucoup moins ou pas du tout soutenus par la PAC ont plongé certains États membres dans la dépendance aux approvisionnements extérieurs (protéines végétales, fruits et légumes, viande ovine...), et les pratiques culturelles et d'élevage ont bien des années plus tard, ouvert la voie à des débats soutenus au sujet du modèle intensif agricole<sup>1</sup>. En surplomb, la formation de la PAC a réveillé chez les économistes de vieux débats, notamment celui ayant trait à l'absorption ou non de l'agriculture dans et par le mode de production capitaliste<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La thématique, si intense aujourd'hui, autour des importations de soja destiné à nourrir le bétail, trouve sa source dans l'accord commercial négocié et signé entre les États-Unis et l'UE au début des années 1960.

Il n'en reste pas moins que, dans une Europe en construction – l'un des socles de cette construction ayant été la PAC, puisqu'elle fut la seule politique *commune* partagée par les États membres – les institutions de la politique agricole ont joué comme des réducteurs d'incertitudes, des entités à qui revenait de dire aux agriculteurs ce qu'ils devaient et pouvaient faire en matière de production, à pérenniser en quelque sorte les actes productifs soutenus par des dispositifs afin que de tels actes soient soustraits aux fluctuations intrinsèques des marchés agricoles. La croissance des volumes de production est telle que Bruxelles instaure des quotas en lait et en sucre.

Les options agricoles retenues à l'époque s'insèrent aussi dans des relations internationales stabilisées. L'Europe doit produire certes, mais l'efficacité des outils de régulation engendre assez rapidement la formation de surplus exportables, assortis de subventions aux exportations – restitutions dans la terminologie européenne – qui font de l'UE une puissance agro-exportatrice en devenir. C'est à partir des années 1980 que les tensions concurrentielles vont s'affirmer, les États-Unis voyant dans l'agriculture européenne une rivale, qu'ils vont attaquer au GATT dans le cadre de l'Uruguay round (1986-1994).

## 2. Le tournant néolibéral

S'il remonte aux années 1930 dans le cas des États-Unis, l'interventionnisme en agriculture se déploie en Europe communautaire à la fin de la décennie 1950, avec les finalités et les objectifs qui viennent d'être rappelés précédemment. À cette résonance avec le keynésianisme triomphant

<sup>2</sup> Cf. Th. Pouch (2023), *Essai sur l'histoire des relations entre l'agriculture et le capitalisme*, éditions Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque de l'économiste ».

des années d'après-guerre, il convient toutefois de rappeler que, parallèlement, se construit un discours qui, de la Société du Mont-Pèlerin jusqu'aux années 1980, va jeter un discrédit sur ce keynésianisme et sur toute forme de « planisme »<sup>3</sup>. L'avènement du néolibéralisme – même si ce terme fait l'objet de controverses autour de sa genèse, de sa définition et de ses ambitions – touche progressivement le secteur agricole. Dès les années 1980, les critiques, émanant des économistes les plus hostiles à la régulation des marchés agricoles, portent sur le coût budgétaire de la PAC, mais initient dans le même temps une posture consistant à mettre en relief les externalités négatives du modèle agricole instauré vingt-cinq ans plus tôt<sup>4</sup>. À cela s'ajoutent les critiques dites externes, qui se concentrent d'une part sur la concurrence déloyale qu'engendre la PAC sur les productions des pays en développement, et qui proviennent des États-Unis qui, eux, perdent des parts de marché et en imputent l'origine à l'UE et à ses exportations de produits agricoles et alimentaires.

<sup>3</sup> Se reporter à Q. Slobodian (2018), *Globalists. The End of Empire and the Birth of Neoliberalism*, Harvard University Press. Voir également S. Audier (2022), *Devant la crise du libéralisme. Du colloque Lippmann à la société du Mont-Pèlerin. L'invention du néolibéralisme. Histoire, concepts, controverses*, Volume I, éditions Le Bord de l'eau.

<sup>4</sup> Lire M. Ansaloni (2015), *Le tournant environnemental de la PAC. Débats et coalitions en France, en Hongrie et au Royaume-Uni*, éditions L'Harmattan, coll. « Logiques politiques ». L'intérêt de cet ouvrage réside d'une part dans le lien établi entre la montée en puissance des préoccupations environnementales et la remise en cause de la PAC, et, d'autre part, dans le suivi des acteurs et leur influence dans la construction des réformes à venir. Ainsi, au Royaume-Uni, un compromis a été créé entre les économistes se réclamant du libéralisme et les environnementalistes britanniques, pour dessiner une virulente critique de la PAC et des mécanismes de soutien des prix agricoles, annonçant ainsi les réformes futures.

L'heure va être aux réformes de la PAC et à l'insertion de l'agriculture dans la mondialisation. La réforme de 1992, qui entame un démantèlement des prix d'intervention pour les céréales et la viande bovine et impose des jachères, s'inscrit dans les Accords du GATT de 1994, l'UE contribuant ainsi à débloquent des négociations commerciales multilatérales commencées huit ans plus tôt. Ces accords consacrent la baisse des soutiens internes et externes et une ouverture du marché européen aux produits étrangers. Ce fut le début d'un long processus de libéralisation du secteur agricole. D'abord parce que l'UE poursuivra ses réformes tous les six ans en moyenne, accentuant la dérégulation des marchés, conditionnant les aides agricoles – le plus souvent découplées de l'acte productif – à certains critères de bien-être animal et environnementaux. Ensuite, parce que l'UE, face à l'impasse dans laquelle se situe l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a succédé au GATT en 1995, développe une stratégie de libre-échange reposant sur la multiplication d'Accords ou de Partenariats bilatéraux de libre-échange (CETA, MERCOSUR, Nouvelle-Zélande, Chili, Ukraine...). Enfin, ces réformes, dès le début des années 2000, doivent accompagner le financement de l'entrée de nouveaux États membres – les Pays d'Europe centrale et orientale – dans la foulée de la dislocation du bloc soviétique. D'emblée, on voit bien que l'UE a cherché, en s'élargissant à l'Est, à étendre sa zone d'influence, et notamment dans le domaine de l'agriculture. Il va de soi que ces réformes suscitent une adhésion contrastée selon les États membres.

Il en ressort que, dans le cadre de ces réformes, l'UE envoie aux agriculteurs un message explicite, selon lequel ils doivent se conformer aux signaux du marché, orienter

davantage leurs stratégies d'entreprises vers un nouveau modèle productif, centré sur la décarbonation de la production agricole, et de moins en moins caler de telles stratégies sur les soutiens publics. Les clivages entre les États membres au sujet de l'agriculture et des réformes de la PAC se multiplient et l'UE a finalement transformé la PAC en un vaste espace de rivalités commerciales entre les agricultures des pays membres, en une zone de haute intensité concurrentielle.

Le projet de réforme de la PAC 2021-2027, paru en 2018, confirme la triple exigence de la durabilité : économique, sociale et environnementale. De plus, le besoin de « plus d'Europe », se traduit par une priorité accordée à la politique étrangère de l'UE et aux questions migratoires, ce qui, d'un point de vue budgétaire, se fait au détriment de l'agriculture et de la PAC. En décembre 2019, la Commission européenne, présente le désormais fameux et controversé Pacte Vert, qui, dans son volet agricole (*Farm to Fork* et *Biodiversity*), confirme l'impératif de la décarbonation du secteur agricole (pour l'essentiel, réduction des pesticides chimiques de 50 % d'ici 2030 ; diminution du recours aux engrais d'au moins 20 % ; dédier 25 % de la « surface agricole utile » à l'agriculture biologique ; développer les productions de protéines végétales...). Les résultats des élections européennes de 2019 se distinguent par une percée des partis Verts, qui, en raison de leur poids politique, jouent un rôle dans la formation de ce plan européen en faveur de la transition énergétique, de la protection de l'environnement, l'innovation numérique, la lutte contre le dérèglement climatique et la souveraineté économique<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Sur ce point, lire A. Di Mambro et M. Raffray (2023), « La nouvelle politique agricole commune entre deux mondes », in *Le Déméter*, IRIS éditions, p. 73-94.

La stratégie *Farm to Fork*, l'un des volets les plus saillants du Pacte Vert, introduisait deux innovations importantes au regard des ambitions de l'UE en matière de transitions. La première est une vision systémique de l'agriculture, allant, comme son nom l'indique, de la production jusqu'aux consommateurs de biens alimentaires, établissant ainsi un lien entre l'acte économique, les exigences climatiques, et le rapport nutrition-santé. La seconde a trait au fait que la stratégie *Farm to Fork* a été conjointement élaborée par trois directions générales de la Commission – l'ordre d'apparition a son importance –, la Santé, l'Environnement et l'Agriculture, une manière de rompre avec une gestion du secteur agricole qui a longtemps fait figure d'exception dans l'UE. L'issue des élections et la coloration de la prochaine Commission, détermineront l'avenir de ce Pacte Vert. D'autant plus que depuis le mois de février 2022, la guerre en Ukraine s'est invitée dans les débats relatifs au Pacte Vert et à l'avenir de la PAC. Ce qui se jouait jusque-là relevait manifestement d'une logique schumpetérienne de « destruction créatrice », selon laquelle il n'existerait pas de raisons particulières de maintenir un secteur agricole désuet au regard des défis à venir.

### **3. Un monde de guerre et ses entraves dans le « verdissement » de l'agriculture**

L'enchaînement des réformes de la PAC depuis 1992 n'a rencontré que peu de résistances de la part des agriculteurs, la dernière en date, pour la période 2023-2027 (une nouvelle PAC appliquée avec deux années de retard, du fait de difficultés à trouver un compromis sur le budget et, surtout, en raison d'une pandémie qui a ralenti le processus décisionnel), étant conforme aux ambitions de l'UE en matière de transitions. La particularité de cette

nouvelle PAC réside dans la construction par chaque État membre de *Plans stratégiques nationaux* (PSN). Dans un cadre général fixé par la Commission, chaque État membre définit ses orientations en matière d'agriculture, optant ou non pour davantage de mesures en faveur de l'environnement (rotations des cultures, maintien de prairies permanentes, agriculture biologique, haute valeur environnementale...) et ce, parallèlement aux dispositifs « habituels » de la PAC (aides directes, paiements redistributifs, dotation aux jeunes agriculteurs, indemnités pour handicaps naturels...). Cette nouvelle PAC juxtapose en réalité 27 PSN qui, à bien y regarder, consacrent la « renationalisation de la PAC », exacerbant ainsi l'intensité concurrentielle évoquée plus haut.

Dès son avènement en 2019, le plan européen s'est exposé à des critiques et à des dysfonctionnements. Plusieurs simulations avaient en effet montré, avec une surprenante convergence, que l'application du Pacte Vert aurait, en agriculture, de fâcheuses retombées. Parmi celles-ci, un décrochage de la production agricole européenne, une diminution des exportations et une hausse des importations<sup>6</sup>. La seconde entrave au plein déploiement de la stratégie *Farm to Fork* a résidé dans une insuffisante coordination entre les trois directions de la Commission, qui a de surcroît révélé la méconnaissance de la DG Santé du dossier agricole<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Cf. notamment l'étude (qui fit couler beaucoup d'encre) réalisée en 2020 par les économistes de l'*Economic Research Service* de l'USDA (le Ministère américain de l'agriculture). J. Beckman, M. Ivanic et al. (2020), *Economic and Food Security Impacts of Agricultural Inputs Reduction Under the European Union Green Deal's Farm to Fork and Biodiversity Strategies*, Washington D.C., USDA – ESR, november.

<sup>7</sup> Pour approfondir ces aspects, lire P.-M. Aubert (2024), « 'De la ferme à la table' : les raisons d'un

C'est la guerre en Ukraine qui a apporté un coup ultime et sans doute fatal à la stratégie européenne. Parce que cette guerre, au regard du poids de la Russie et de l'Ukraine dans l'agriculture mondiale, a profondément – et peut-être durablement – bouleversé les marchés agricoles (céréales, oléagineux, sucre, viande de volaille, sans oublier les engrais, dont la Russie constitue l'un des grands acteurs mondiaux). Les prix d'abord, qui ont durant plusieurs mois, flambé (le cours du blé tendre avait atteint 432 € la tonne en mai 2022, avant de redescendre à partir du second semestre de la même année). Les volumes disponibles ensuite, sur lesquels planaient de nombreuses incertitudes. À titre d'exemple, l'Ukraine représentait avant-guerre, en 2021, 10 % des exportations mondiales de blé, contre 8 % en 2023, alors que la Russie est passée de 20 à 23 %<sup>8</sup>. La défaillance de l'Ukraine a occasionné un report de la demande mondiale sur des pays producteurs comme la France qui, en 2022, a dégagé un solde commercial en céréales de plus de 10 milliards d'€. Une telle configuration a exercé un impact sur la stratégie européenne *Farm to Fork*, l'amputant du peu de légitimité qu'il lui restait. La guerre en Ukraine a accordé un regain de légitimité aux agriculteurs, les confortant dans l'idée que, étant donné le contexte international, augmenter la production était indispensable.

D'autres conséquences de cette guerre se sont propagées par la suite. Si la légitimité de l'aide apportée à Kiev a été admise dans un premier temps, elle a, dans un second temps, soulevé quelques questionnements.

échec et comment rebondir », *L'économie politique*, numéro 101, février-mars, p. 73-82.

<sup>8</sup> Le contrôle durable du Donbass (10 % de la production ukrainienne de céréales), permettrait à la Russie de porter sa puissance exportatrice en blé à 33% des exportations mondiales.

L'accélération de l'application de l'accord de partenariat commercial bilatéral UE-Ukraine de 2015, s'est notamment traduit pas un démantèlement total des droits de douane sur les produits ukrainiens. L'ouverture des voies fluviales, terrestres et ferroviaires aux céréales ukrainiennes, pour contourner les contraintes pesant sur les terminaux portuaires de la Mer Noire, a amplifié le transit des exportations agricoles et alimentaires de l'Ukraine vers l'UE. L'afflux de céréales ukrainiennes en Pologne, en Hongrie ou en Roumanie, a exercé une pression à la baisse sur les prix intérieurs de ces pays, jugée préjudiciable aux producteurs locaux. Les gouvernements ont alors décidé de fermer leurs frontières pour préserver les prix intérieurs et le revenu de leurs producteurs.

L'un des paradoxes dans lequel se trouve l'UE surgit de cette ambition affichée d'allouer une aide économique à l'Ukraine, mais qui fait de ce pays un rival agricole des États membres. Car au-delà des céréales, ce sont les exportations ukrainiennes de viande de poulet, de sucre et d'œufs qui se sont accrues significativement (les exportations de sucre n'étaient, avant-guerre, que de 22 000 tonnes, elles se sont fixées en 2023 à plus de 400 000, faisant de l'Ukraine le second fournisseur de sucre de l'UE derrière le Brésil). La crise agricole de l'hiver 2023-2024 a des origines multiples, mais la question de la concurrence des produits en provenance d'Ukraine a lourdement pesé si ce n'est dans le déclenchement de la crise, du moins dans son amplification, poussant la Commission à réviser certains aspects de sa stratégie<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> Voir Commission européenne (2024), *Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (UE) 2021/2115 et (UE) 2021/2116 en ce qui concerne les normes relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales,*

#### 4. Le spectre de l'adhésion

Pour rester sur le registre de la guerre, l'activation de la procédure d'adhésion pour l'Ukraine – cela concerne aussi huit autres pays candidats : la Serbie, la Bosnie-Herzégovine, l'Albanie, le Monténégro, la Moldavie, la Turquie, la Macédoine du Nord, et la Géorgie – par la Commission, porte en elle de nouvelles inquiétudes sur le devenir de l'agriculture européenne. Si l'horizon de l'intégration de l'Ukraine est suffisamment long, il n'en reste pas moins que, étant donné le poids de son agriculture, le fonctionnement de la PAC risque d'en être affecté.

L'Ukraine et son agriculture, c'est d'abord 41 millions d'hectares de SAU (surface agricole utile). Elle forme le second réservoir de terres arables du continent. Il s'agit d'une nation richement dotée en terres noires composées d'humus propice à la culture de céréales et d'oléagineux (blé, orge, maïs, tournesol). C'est 20 % de la population active, et la part du secteur dans le PIB national est de 10 %, proportion pouvant aller jusqu'à 18 % si l'on ajoute l'industrie agroalimentaire. De plus, l'Ukraine se distinguait, jusqu'à la guerre, par des exportations agricoles et alimentaires représentant 40 % du total, et par un excédent commercial structurel de 17 milliards de dollars en moyenne. Les exportations de produits agricoles constituent la principale source de devises du pays, ce qui, au passage, explique l'attitude de Bruxelles vis-à-vis de ce pays dont les besoins en devises sont élevés.

*les programmes pour le climat, l'environnement et le bien-être animal, les modifications des plans stratégiques relevant de la PAC, le réexamen des plans stratégiques relevant de la PAC et les exemptions des contrôles et des sanctions,* Bruxelles, COM (2024) 139 final, 15 mars 2024.

Ces agrégats posent directement la question des transformations que devra subir la PAC dans les années à venir. Dans l'hypothèse où l'adhésion interviendrait en 2027, quelle pourrait-être la contribution financière de Kiev au budget européen et par voie de conséquence au budget agricole ? En matière d'aides agricoles (une majorité d'entre elles est indexée sur les surfaces), nul ne doute que l'Ukraine serait alors la grande bénéficiaire de cette politique agricole. Selon Eurostat, la superficie moyenne des terres cultivables des exploitations de l'Ukraine avoisine en effet les 485 hectares contre 70 en France et 17 dans l'UE. Le retour du débat autour des aides à la surface serait inévitable. L'entrée de l'Ukraine dans l'UE comporte le risque de voir le centre de gravité agricole actuel de l'UE, de la France (18 % de la production actuelle des 27), basculer vers l'Ukraine, activant de ce fait des différentiels de compétitivité préjudiciables à l'économie agricole de plusieurs États membres, dont la France. Une telle perspective a certainement joué dans la colère des agriculteurs depuis plus d'un an, l'épicentre de ces mouvements ayant été la Pologne.

## 5. La question de l'accès à l'alimentation

Il ne saurait être question de finir ce tour d'horizon de la crise agricole sans effectuer un détour sur la question du coût de l'alimentation. Car, finalement, les réformes successives de la PAC, auxquelles s'ajoutent les accords de libre-échange, ne dissimulent-elles pas, en toile de fond, le problème qui a tant préoccupé les économistes au XIX<sup>e</sup> siècle, celui du coût du bien alimentaire ?

On sait que l'Angleterre a été conduite à privilégier l'ouverture commerciale à des importations de blé moins coûteux, afin de baisser les salaires dans l'intention de soutenir les profits et l'accumulation du

capital dans l'industrie. Le théorème des avantages comparatifs de Ricardo est soutenu par cette question de la répartition du produit entre les classes sociales (propriétaires terriens, manufacturiers, salariés) et par la fonction du commerce extérieur. Engels, dans son texte de 1845 sur *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, a analysé les relations entre les salaires et le prix du pain.

La stratégie de l'UE, imprégnée de la logique libérale, n'a-t-elle pas eu pour objectif sous-jacent mais permanent, d'abaisser ce coût de l'accès à l'alimentation ? Baisse des prix agricoles, ouverture commerciale par le biais d'accords de libre-échange..., autant d'indices allant dans cette direction. Car l'UE, en procédant ainsi, met en concurrence les États membres entre eux, et les producteurs européens avec d'autres bassins de production. Il n'est alors guère surprenant d'avoir vu resurgir depuis trois ans, en France notamment, la notion de souveraineté alimentaire, sans qu'elle soit partagée par les 27.

\*\*\*

Le panorama qui vient d'être brossé de l'Europe agricole suggère de tirer un enseignement important. La formation de l'UE, si elle s'est pour une large part, réalisée par le truchement de l'agriculture, pourrait cheminer vers une dislocation dont l'origine serait aussi l'agriculture. Cela en raison d'une variété d'États-nations qui se livrent une concurrence de haute intensité sur les marchés agricoles intra-communautaires. Dit autrement, il semble n'y avoir plus grand-chose de commun dans l'agriculture européenne.

Le second enseignement a trait aux ambitions européennes en matière de transitions

énergétiques et écologiques qui, manifestement, ont été bousculées par un contexte géopolitique à la fois inédit et incertain. Avec cette guerre, on voit bien que l'UE dans son ensemble, et certains États membres en particulier, se trouvent plongés dans un dilemme complexe, celui de la sécurité alimentaire et de la transition écologique<sup>10</sup>. L'agriculture européenne se situe pleinement au carrefour du politique, de l'économique et des relations internationales. Car, au-delà de la guerre en Ukraine, la perspective de l'élection américaine, la propagation du conflit au Moyen-Orient, secouent les choix stratégiques que l'UE envisageait pérennes, et mettent au jour les fractures profondes entre les États membres<sup>11</sup>.

Thierry Pouch est chercheur associé au Laboratoire Regards de l'Université de Reims Champagne Ardenne, responsable du service Études économiques et prospective à Chambres d'agriculture France.

---

<sup>10</sup> Certains aspects de ce dilemme sont exposés dans K. Mensah et B. Rudloff (2023), « Epis et alliances. La politique agricole allemande, française et européenne entre sécurité alimentaire et respect de l'environnement », *Notes de l'IFRI, visions franco-allemandes*, numéro 35, décembre, p. 1-26.

<sup>11</sup> Cf. Francis Wurtz (2024), « L'UE face aux chocs géopolitiques », *La Pensée*, numéro 417, p. 22-29.